

COMMUNE DE BAGNES

Enquête publique

Demande de dérogation à l'interdiction de construire à l'intérieur de l'espace réservé aux eaux superficielles du cours d'eau « Sonalon 2 »

L'administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la demande de construction suivante :

Requérant : M. Spieler Bernhard

Architecte : Pierre Steiner SA

Parcelles n° 3298 et 3299, folio n° 145

Lieu-dit La Prétaire à Verbier,

Objet : démolition du chalet existant, construction de deux habitations avec parking souterrain et création de forages géothermiques

Coordonnées centrales : 2'584'000/1'105'770

Le projet se situant à l'intérieur de l'espace réservé aux eaux superficielles (transitoires) du cours d'eau « Sonalon 2 », est également mis à l'enquête publique, conformément à l'art. 41 c) de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998, une demande de dérogation à l'interdiction de bâtir dans cet espace.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés dans les délais indiqués, les jours ouvrables et uniquement sur rendez-vous, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'administration communale

Le Châble, le 23 septembre 2016